

Copie du cahier des charges



Pour la construction de maçonnerie à faire dans la commune de Chonae, pour la clôture d'un nouveau cimetière dont la teneur suit.

1. Fouilles des terres 146^m, de partours 0^m, 63 et 0, 30 formant 28^m, 47 cubes à 0^f 75 centimes 21^f, 38

2. Un mur en pierre sèche fait en moilon de bonne qualité lequel terminer en dos d'âne devra être accepté par la commission chargée de la surveillance des Dits travaux, nommé par le Maire de la Dite commune, ce mur aura 146^m, de partours y compris les chaînes et 2^m, 30 de hauteur y compris le fondement, et 63 d'épaisseur formant ensemble une surface de 335^m, 80 c à 2^f le mètre, y compris toute fourniture ci 671^f, 60

3. Le crépissage des Dits murs à parement couvert et brut en mortier de chaux et sable de rivière, la chaux sera prise au four de Gieperies, le mortier sera fait avec un quart de chaux et trois quarts de sable le crépissage aura 384^m, superficiels à 0^f 35, l'un fait 204, 40.

4. Les quatre angles de cette construction seront en pierre de taille, ainsi que les chaînes au nombre de neuf, lesquelles feront toute l'épaisseur du mur, les boutisses 0^m, 33 sur 33 de façade et les carreaux, 0^m, 63 sur 0^m, 33, les pierres des angles auront les mêmes surfaces que les chaînes à chaque côté des murs, les 6^m, 37 de cubes pour les 9 chaînes à 20^f le mètre... 127, 40

Le cube des quatre angles 2^m 82 à 20^m le mètre. 56^{fr} 40
 5^e Une porte en pierre de taille ayant 2^m dans sa largeur
 et 3^m d'hauteur, faite en pierre de taille d'un cube de
 2^m 41 à 22^m f. 53. 02
 6^e Une porte en bois de chêne à 2 vantaux peints
 en noir à deux couches, et fournitures de 6 pentures et leurs
 gonds, une serrure à double tour, de 0^m 19 sur 0^m 12 les
 dites pentures et leurs gonds seront du poids de 18 Kilogrammes
 le tout estimé. 50. 00
 7^e Pour couverture de la dite porte, un linteau en
 bois de chêne de 0^m 20 d'hauteur et en largeur l'épaisseur
 du tableau de la porte, le derrière en bois de même espèce
 ayant 0^m 10 d'épaisseur et le tout couvert en dos d'âne
 et en tuile de pierre. 15. 83

Est 1200 + 00

8^e Le prix de l'adjudication sera payable par tiers le
 31 décembre de chacune des années 1855, 1856, et 1857.

9^e L'adjudicataire sera tenu de fournir bonne et valable
 caution ou de faire un dépôt de cinq cents francs.

Fait et clos le présent cahier des charges par nous maire
 de la sus dite commune de Ebonac le 27 novembre 1854.

Le tout sera prêt et terminé le 31 ~~oct~~^{oct} 1856, signé Bougno

Plus bas est écrit, vu et approuvé à Périgueux le 6 ~~oct~~^{oct}
 1854. Le Préfet de la Dordogne Signé Gaubert. Plus bas
 est encore écrit approuvant l'écriture ci dessus et d'autre part
 signé Delbos et Requie.

Du quatre février mil huit cent cinquante cinq à trois heures
 du soir.

Nous maire de la commune de Ebonac canton de Montignac
 arrondissement de Sarlat département de la Dordogne.

En vertu des lettres de Monsieur le Sous-Préfet en date
 des 30 août, 1 septembre, 12 et 17 octobre et 9 décembre dernier,
 et diverses autres pièces relatives à la clôture du nouveau
 cimetière de la présente commune dans laquelle nous avons

conformément à la loi préalablement déposée le cahier des charges à la mairie et fait publier et afficher ainsi que dans d'autres cinq communes des plus voisines, les jours et heures de l'adjudication des travaux de clôture du sus dit nouveau cimetière.

Étant assisté de M. M. Soulcou Laborie receveur municipal, de Requier campagnac, adjoint et de Lafay Brousson ces deux derniers de la commission municipale de la présente commune, nous avons ouvert la séance, par la lecture du cahier des charges à haute et intelligible voix, et avons procédé à l'adite adjudication par l'extinction des feux, en commençant la première mise à prix à 1200 f.

Il est résulté de la première bougie 20 f de rabais par le sieur Pierre Labrousse.

De la 2^{me} 124, par le sieur Delbos Pierre

De la 3^{me} 320 par le même Delbos

Propriétaire et aubergiste habitant le chef-lieu de la commune de Ebonac qui nous a présenté toutes les garanties désirables pour la confection et l'exécution des dits travaux, à l'appui desquelles garanties s'est présenté le sieur François Requier dit campagnac cultivateur habitant le présent bourg qui a volontairement déclaré se constituer bonne et valable caution pour le dit Delbos, ce que nous avons accepté comme le connaissant capable de remplir exactement son engagement.

De tout quoi, nous avons dressé le présent procès verbal que nous avons lu en présence de M. M. Soulcou Laborie, Requier François, Lafay Brousson, et Delbos Pierre adjudicataire, lors présents qui l'ont signé avec nous, ont aussi signé le cahier des charges, le sieur Delbos, et François Requier sont caution pour être par eux exécuté de bonne foi tout son contenu.

Fait à Ebonac les au jour et heure que dessus, et ont signé Le Maire Bourgeois, Soulcou Laborie, Delbos, Lafay et Requier, plus bas est écrit.

Vu et approuvé à la charge de l'enregistrement dans le délai de 20 jours aux frais de l'adjudicataire.

A Perigueux le 15 février 1855.

Le préfet de la Dordogne, Signé Joubert

Pour copie conforme.
Le Maire de Ebonac

M. Meri Thouy